

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2023-2024

CURSUS

Prise en compte du quotient familial, se référer au tableau page suivante

Cours	Domiciliés ou travaillant à Aubervilliers-La Courneuve	Domiciliés en Seine-Saint-Denis (hors Aubervilliers/La Courneuve)	Domiciliés hors Seine-Saint-Denis
Initiation danse	84 € à 222 € max		
Cycles Probatoire, 1, 2, 3 Parcours personnalisé (instrument, voix, danse, théâtre)	84 € à 1066 €	327 € min à 1066 €	1066 €
Cycle Spécialisé Toutes disciplines	414 € à 1139 €	414 € à 1139 €	1139 €
CPES - Cycle Préparatoire à l'Enseignement supérieur	414 € à 1139 €	414 € à 1139 €	414 € à 1139 €
Création / Culture musicale Hors Cycle spécialisé FM, Ecriture, Orchestration, Histoire de la musique, Analyse, MAO, Acoustique Musicale, Composition (+ Improvisation en complément de ces disciplines)	84 € à 554 € max (pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)	327 € à 554 € max (pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)	554 € (pour 1 ou plusieurs de ces disciplines)

HORS CURSUS

Tarif unique

PRATIQUES COLLECTIVES SEULES / ATELIERS Grand Chœur, Formation musicale adulte niveaux 1 et 2, Atelier adulte de musique baroque, Atelier de musiques traditionnelles, Atelier de direction de chœur, Atelier d'improvisation, Atelier de composition, Orchestre, Musique de Chambre, Relevé et atelier jazz	122 € (pour 1 ou plusieurs de ces activités)
AUTISMUS	122 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

- CLASSE ORCHESTRE Vallès/Varlin : exonération des droits d'inscription et mise à disposition gratuite des instruments
- CHAM Péri, Politzer, Vilar : exonération des droits d'inscription
- CHAM/CHAD Diderot : exonération des droits d'inscription et mise à disposition gratuite des instruments

TARIFS RÉDUITS

- Familles** : application d'une réduction de 25 % du tarif de base pour le 2^{ème} membre de la même famille, et de 50 % du tarif de base à partir du 3^{ème} membre de la famille, sauf en matière de tarif « pratiques collectives seules ».
- Deuxième discipline** : Application d'une réduction de 25 % du tarif de base sur les droits d'inscription de la deuxième discipline.

LOCATION D'INSTRUMENT

Possibilité de louer un instrument (sauf piano, guitare, orgue) au CRR 93 pour les débutants et éventuellement pour les élèves de 2^{ème} année. Tarif : 132 € pour l'année - 44 € pour 1 trimestre.

CONCOURS D'ENTRÉE

63 € non remboursables (déduits des droits d'inscription en cas de réussite).

ACOMPTE FORFAITAIRE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION EN CPES : 100 €

Un acompte forfaitaire non remboursable sur les droits d'inscription est demandé dès la notification de l'admission en cursus CPES. Une attestation de préinscription est alors délivrée par l'administration du CRR 93. Cet acompte forfaitaire ainsi que les droits d'inscription au concours d'entrée sont déduits des droits d'inscription dus pour l'année. En cas de non versement, le candidat est informé que sa place n'est pas maintenue en CPES. L'inscription définitive doit être effectuée selon le calendrier affiché, avant le début des cours.

EN CAS D'ABANDON OU DE RADIATION

Le remboursement des droits d'inscription s'effectue dans un délai de 4 semaines suivant le début des cours, moyennant une retenue de 12 € pour les frais de dossier. **La demande doit être formulée par courrier** auprès de la Direction du CRR93. **Passé ce délai, le montant des droits d'inscription reste dû en totalité.**

TABLEAU D'APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Cycles 1-2-3 et parcours personnalisé : Pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve ; **pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) en Seine-Saint-Denis (hors Aubervilliers/La Courneuve) à partir de la 6^{ème} tranche.**

Cycle spécialisé : Pour les familles et élèves domiciliés (ou travaillant) à Aubervilliers ou La Courneuve, **et en Seine-Saint-Denis.**

CPES : Pour les familles et élèves domiciliés à Aubervilliers ou La Courneuve, en Seine-Saint-Denis et hors Seine-Saint-Denis.

2023-2024			
Tranches	Quotient familial	Cycles 1,2,3 et parcours personnalisé	Cycle spécialisé et CPES
1	0 à 270	84 €	414 €
2	271 à 370	122 €	
3	371 à 542	178 €	
4	543 à 637	222 €	
5	638 à 762	261 €	
6	763 à 932	327 €	
7	933 à 1131	389 €	
8	1132 à 1351	466 €	500 €
9	1352 à 1721	554 €	592 €
10	1722 à 2457	774 €	827 €
11	2458 et plus	1066 €	1139 €

L'inscription au CRR 93 n'est définitive qu'après le paiement des droits d'inscription. **Ils se règlent sur place, lors de l'inscription, par chèque bancaire à l'ordre de SIVU ECOLE MUSIQUE DANSE Régie de Recettes, ou par prélèvement (fournir un RIB).** Les droits d'inscription sont annuels mais **peuvent être réglés en plusieurs fois.**

POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL, LES DOCUMENTS À PRÉSENTER SONT :

- Pour les locataires : quittance nominative de loyer, ou émanant d'un organisme officiel et datant de moins de 3 mois
- Pour les propriétaires : échéancier (remboursement de crédit) Un plafond de 800 € est appliqué.
- Dernier avis de paiement ou de virement des allocations familiales ou de non-paiement
- Attestation de quotient familial datant de moins de 3 mois
- Avis d'imposition 2023 (sur les revenus de 2022) ou fiches de paie du mois de décembre 2022 des parents et/ou de l'élève
- Justificatif de versement de pensions, bourses d'études (le cas échéant)
- Justificatif d'emploi (pour les personnes travaillant à Aubervilliers ou La Courneuve mais qui n'y résident pas)
- Un RIB (Relevé d'identité bancaire) format IBAN BIC pour le règlement par prélèvement

En l'absence de ces pièces justificatives pour le calcul du quotient familial, le tarif appliqué par défaut est le tarif maximum soit 1066 € pour les cycles 1.2.3 et parcours personnalisé ou 1139 € pour le cycle spécialisé et le CPES.